

Annexe 1

A1 : Plans et cahier de limites de prestations entre le Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

Les périmètres de prestations et de responsabilités tels que présentés ci-dessous ont été convenus entre le Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo.

Annexe 1

A1.1 : Plans

Les périmètres de prestations et de responsabilités tels que présentés ci-dessous ont été convenus entre le Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo.

Entrée Tunnel de Monaco
PK 237.546

PK 238.881
PK 238.954

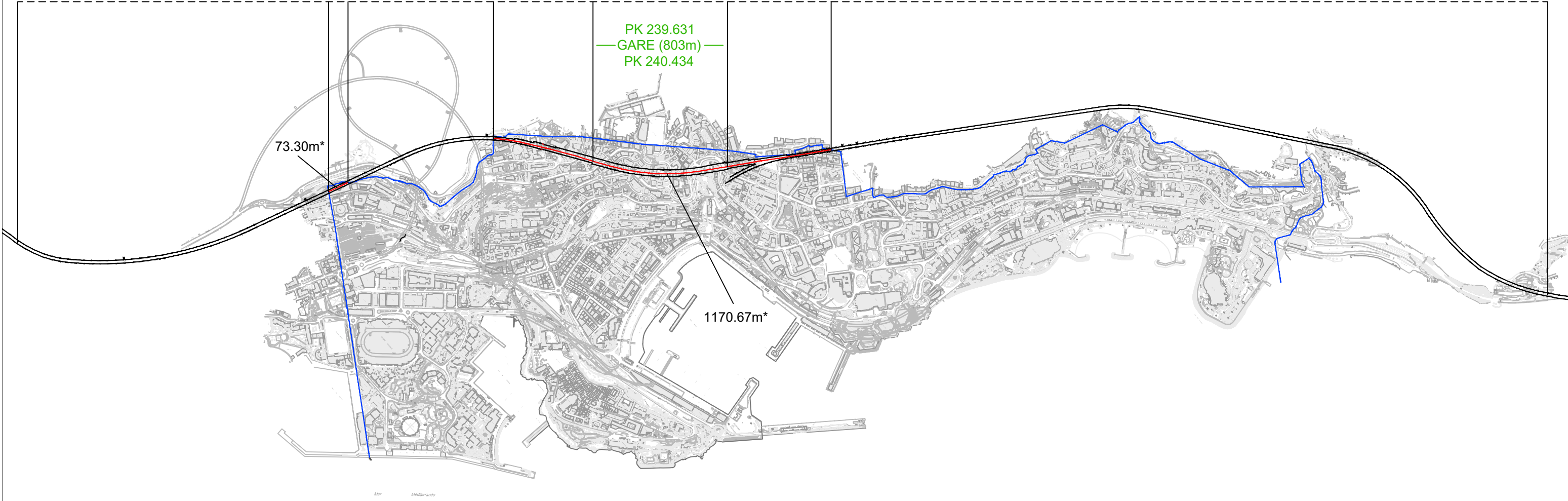
PK 239.479

Sortie Tunnel de Monaco
PK 237.546

Entrée Tunnel de Monte-Carlo
PK 237.546

PK 240.650

Sortie tunnel de Monte-Carlo
PK 243.283



*Distances prise à l'axe du tunnel

- Limite concession traversée ferroviaire
- Limite Concession Gare

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité



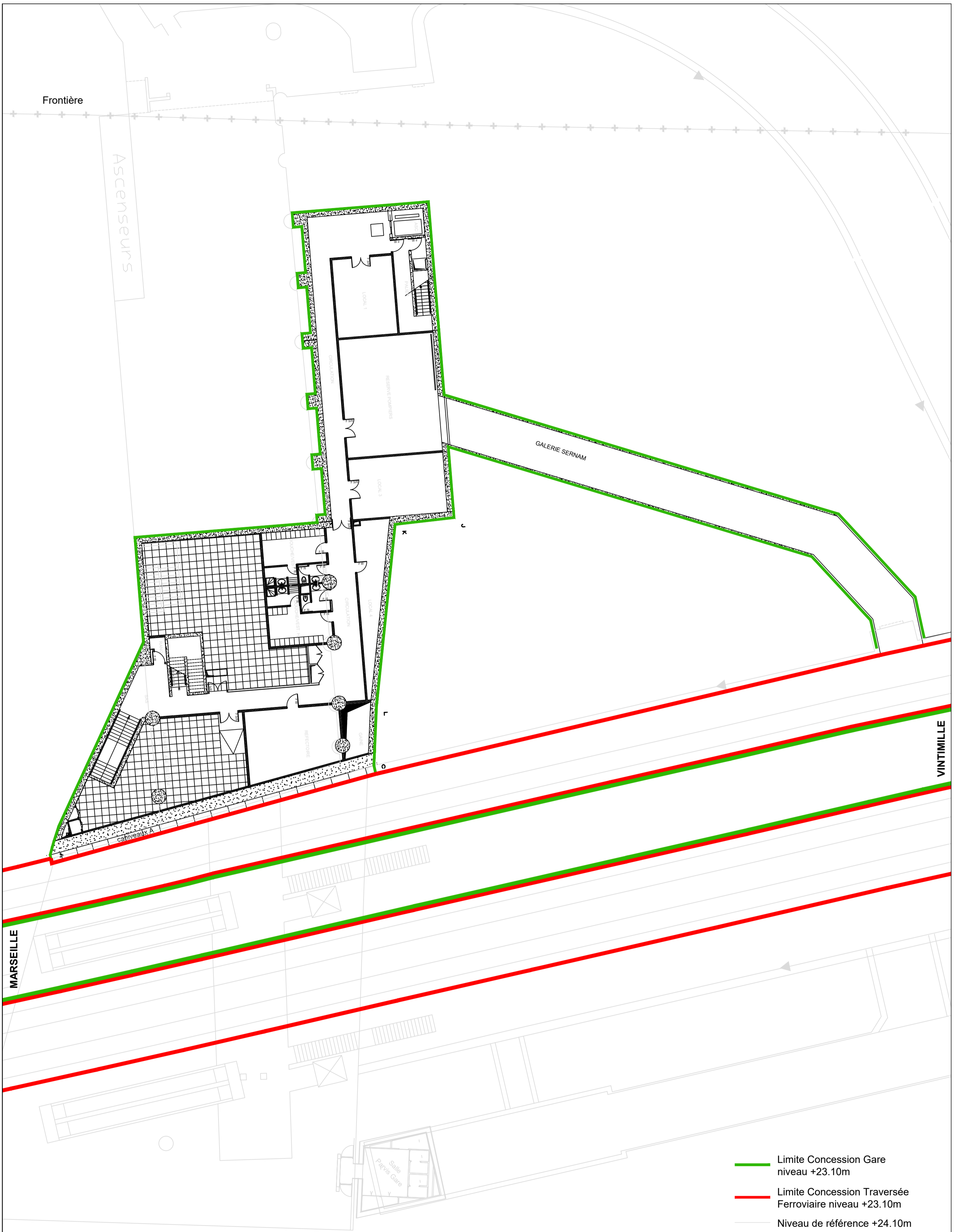
A1 - Traversée ferroviaire de la Principauté

Dessiné par : B.KRAUSSE	Echelle(s) : Sans échelle	Date : 15/05/2019
Page : 1/9	Plan N° : P2018-024_b	



- Limite Concession Traversée Ferroviaire
- Limite Concession Gare
- ▨ Tubes

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité		Gouvernement Princier <small>PRINCIPAUTÉ DE MONACO</small>
A1 - Limite des concessions en territoire monégasque Plan de repérage		
Dessiné par :	B. KRAUSSE	Echelle(s) :
Page :	2/9	Date :
Plan N° :	P2018-080_a	



- Limite Concession Gare niveau +23.10m
- Limite Concession Traversée Ferroviaire niveau +23.10m
- Niveau de référence +24.10m

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité

 **Gouvernement Princier**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

A1 - Plan gare niveau +23.10m

Dessiné par : B.KRAUSSE


Echelle(s) : 1/200ème

Date : 15/05/2019

Page : 4/9

Plan N° : P2018-080_c



Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité		 Gouvernement Princier PRINCIPAUTÉ DE MONACO	
A1 - Plan gare niveau +24.10m			
Dessiné par : B.KRAUSSE	Echelle(s) : 1/200ème	Date : 15/05/2019	
Page : 5/9	Plan N° : P2018-080_d		




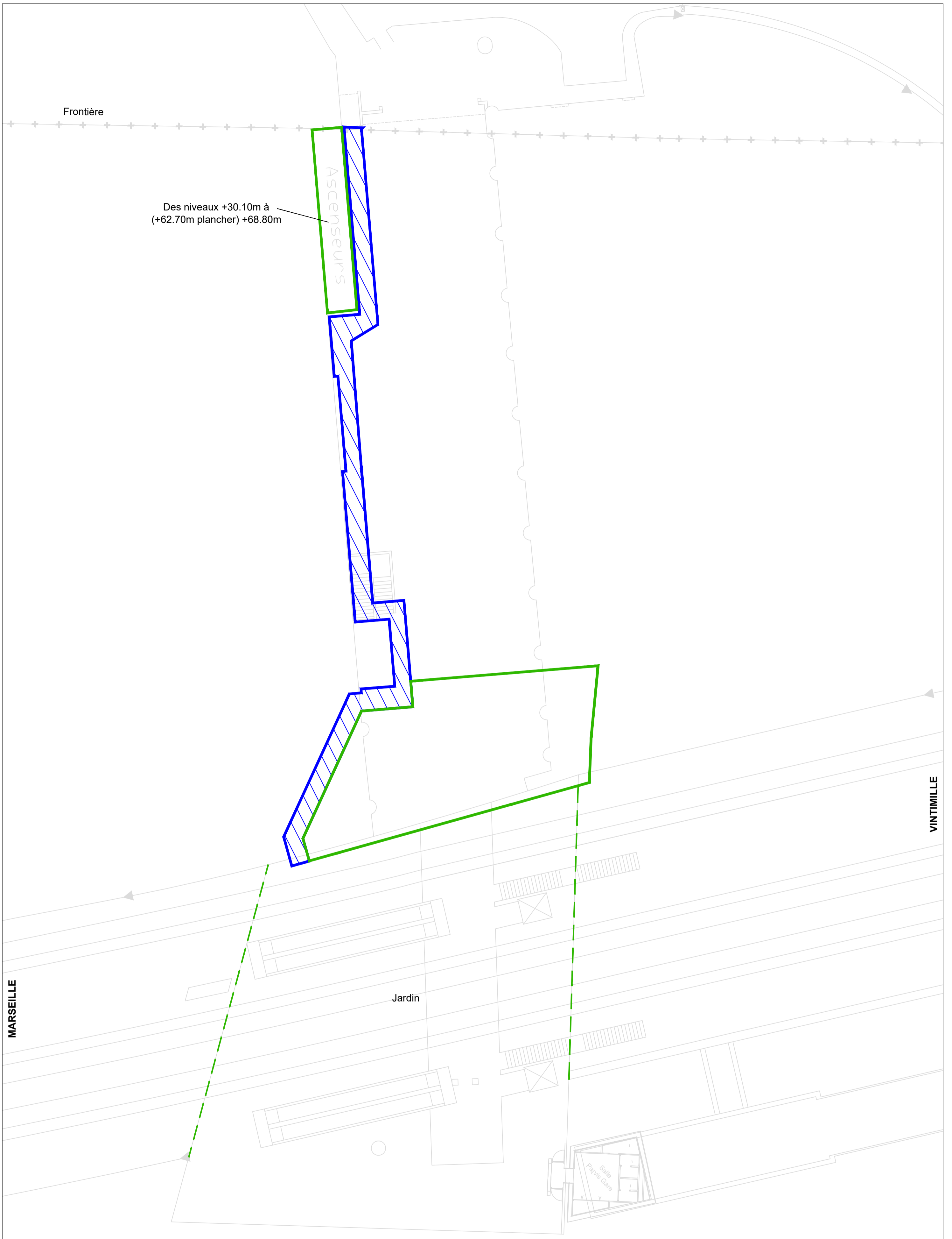
— Limite Concession Gare niveau +26.60m
— Niveau de référence +24.10m

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité		Gouvernement Princier <small>PRINCIPAUTÉ DE MONACO</small>
A1 - Plan gare niveau +26.60m		
Dessiné par : B.KRAUSSE	Echelle(s) : 1/200ème	Date : 15/05/2019
Page : 6/9		Plan N° : P2018-080_e




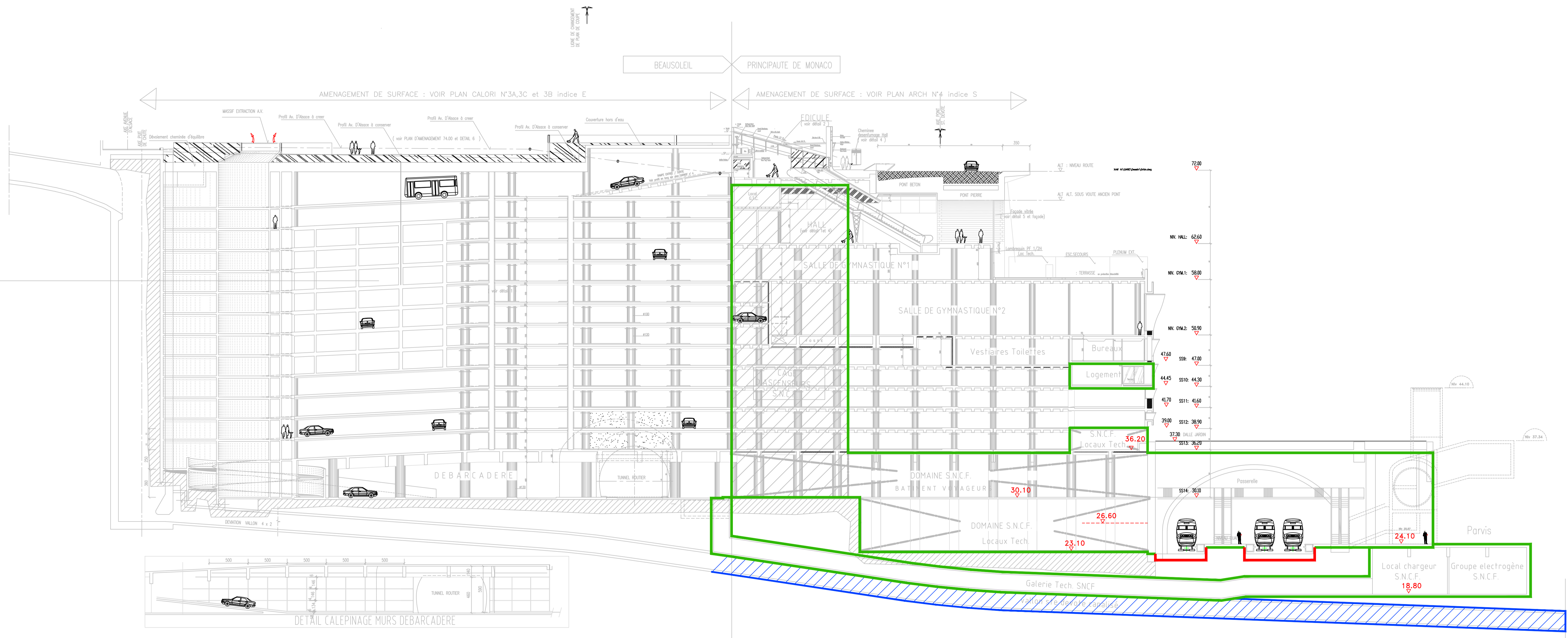
— Limite Concession Gare niveau +30.10m
— Niveau de référence +24.10m

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité		 Gouvernement Princier PRINCIPAUTÉ DE MONACO	
A1 - Plan gare niveau +30.10m			
Dessiné par : B.KRAUSSE	Echelle(s) : 1/500ème	Date : 15/05/2019	
Page : 7/9	Plan N° : P2018-080_f		



- Events
- Limite Concession Gare niveau +36.20m
- Servitude de passage niveau +36.20m

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité		 Gouvernement Princier PRINCIPAUTÉ DE MONACO
A1 - Plan gare niveau +36.20m		
Dessiné par : B.KRAUSSE	Echelle(s) : 1/500ème	Date : 15/05/2019
Page :8/9	Plan N° : P2018-080_g	



- Limite Concession Gare
- Limite Concession Traversée Ferroviaire
- Tubes

Annexe 1

A1.2 : Cahier de limites de prestations entre le Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

Les périmètres de prestations et de responsabilités tels que présentés ci-dessous ont été convenus entre le Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo.

Sommaire

1	Définition des périmètres du Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo	3
1.1	Périmètre du Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante	3
1.2	Périmètre du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo.....	4
2	Ouvrages ou équipements à l'interface des périmètres du Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo	5
3	Prestations réalisées par Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante sur son périmètre	6
4	Prestations de surveillance réalisées par le Concessionnaire de la traversée ferroviaire sur le périmètre du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo	6
5	Prestations de surveillance réalisées par le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo sur le périmètre du Concessionnaire de la traversée ferroviaire	7
6	Glossaire.....	7

1 Définition des périmètres du Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

1.1 Périmètre du Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante

Ce périmètre comprend l'infrastructure ferroviaire sur la section de chemin de fer traversant le territoire de la principauté de Monaco et est constitué de :

- ✓ **La plateforme ferroviaire** : terrain aménagé sur lequel repose la voie ferrée ; ceci inclut la sous-couche, les pistes latérales, les dispositifs de drainage longitudinaux, les traversées sous voie, les clôtures éventuelles, le repérage des voies.
- ✓ **La voie ferrée**, composée des rails et des traverses reposant sur une couche de ballast, ainsi que des appareils de voies permettant le passage d'une voie à une autre, et installations de traversée à niveau des voies pour le personnel (passage planchéié de service).
- ✓ **Le système d'alimentation en énergie électrique** : ensemble de câbles porteurs (caténaires) comprenant le fil de contact, le fil porteur, l'armement, les supports, poteaux, portiques, potences, massifs des poteaux, haubans et leurs massifs.
- ✓ **Les installations d'alimentation de traction électrique (EALE)** : comprenant un poste principal de sous sectionnement et de mise en parallèle (poste de Monaco) et un poste de ligne (poste de Monte-Carlo).
- ✓ **Les installations de signalisation et de télécommunication comprenant** :
 - Les dispositifs de manœuvre, de commande de contrôle des aiguillages, des signaux (électriques ou mécaniques) ainsi que leur support (potence, portique) destinés à assurer la sécurité des circulations ferroviaires, y compris les équipements disposés sur les quais (téléphones, pancartes d'arrêts des trains) ;
 - l'ensemble des câbles de signalisation et de télécommunication rassemblés dans des artères câbles, notamment l'artère de câbles de signalisation située dans le quai latéral voie C, sous la bande podotactile, ainsi que l'alimentation électrique (secourue par une baie Alizet) des installations de signalisation depuis le point de livraison 3200 volts de la SMEG, en gare de Monaco, commun à l'ensemble des installations ferroviaires ;
 - les équipements figurant dans les locaux techniques au niveau 23,10 (salle de relais, appareillage télécom) ;
 - les installations de télécommunication INPT et GSMR.
- ✓ **Les ouvrages d'art constitués par** :
 - Le tunnel ferroviaire de Monte-Carlo ;
 - le tunnel ferroviaire de Monaco ;
 - le tunnel de la gare souterraine de Monaco : l'ensemble de la structure en béton armé, ainsi que ses dispositifs de captage et de drainage des eaux, et les tympans de raccord avec les tunnels encadrants ;
 - le pont-route d'accès au parking.
- ✓ **Equipements de secours dans les tunnels de Monaco et Monte-Carlo**
 - Structures gonflables ;
 - rideaux d'eau ;
 - installations radio réseaux secours ;
 - réseau filaire généphonie pompiers ;
 - robinets d'Incendie Armés ;
 - colonnes sèches et humides ;
 - éclairage sécurité (pompiers) et confort (cheminement) ;
 - Surpresseur à l'extrémité du tunnel côté Cap d'Ail (projet commande depuis la régie).

1.2 Périmètre du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

Ce périmètre comprend les équipements suivants présentés par typologie d'usage :

- ✓ **Second œuvre**
 - Revêtement acoustique des quais ;
 - mobilier de quais ;
 - Sol quais ;
 - façade pierres agrafées.
- ✓ **Electricité courants forts**
 - Groupe électrogène de secours ;
 - cuves à fioul ;
 - poste de livraison SNCF Gare ;
 - poste de livraison SNCF Beausoleil ;
 - poste désenfumage gare ;
 - poste livraison tunnel ;
 - niches pompiers ;
 - TGBT N/R Général ;
 - TGBT désenfumage ;
 - tableaux divisionnaires.
- ✓ **Chauffage / Climatisation / Ventilation**
 - Groupe frigorifique + pompes ;
 - CTA ;
 - extracteurs ;
 - ventilo-convecteurs / convecteurs / recycleurs ;
 - régulation .
- ✓ **Désenfumage**
 - Ventilateurs Ex1 à Ex5 ;
 - registres d'isolement ;
 - armoires électriques ;
 - pièges à sons ;
 - régulation.
- ✓ **Appareils élévateurs**
 - Ascenseurs ;
 - monte-charges ;
 - escaliers mécaniques.
- ✓ **Courants faibles alimentant les installations de la gare**
 - Détection incendie et contrôle d'accès ;
 - téléphonie / Interphonie ;
 - GTB.
- ✓ **Système vidéo**
 - Caméras ;
 - connectique ;
 - matrice vidéo ;
 - mur d'écrans.
- ✓ **Système d'information voyageurs**
 - Système de sonorisation ;
 - tableau général des départs ;
 - écrans d'information voyageurs ;
 - signalétique.

- ✓ **Moyens de communication**
 - Installations radio exploitation gare ;
 - antennes GSM/3G/4G.
- ✓ **Equipements de secours gare et quais**
 - Robinets d'Incendie Armés ;
 - colonnes sèches et humides.
- ✓ **Façades vitrées**
 - Façades EV1 à EV5 ;
 - verrières hautes ;
 - portes automatiques.
- ✓ **Rideaux métalliques**
- ✓ **Events de surpression**
- ✓ **Equipements sanitaires**
 - Sanitaires publics ;
 - pompes de relevage ;
 - fosses septiques, drains et collecteur principal.

Dans le cas de travaux d'infrastructure sur les quais, des conventions particulières seraient mis en place entre les deux concessionnaires.

2 Ouvrages ou équipements à l'interface des périmètres du Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante et du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

Voûte en gare de Monaco

L'ouvrage recouvrant les voies en gare Monaco, ainsi que les équipements destinés à l'exploitation ferroviaire (caténaires et supports, circuit de sécurité des tunnels tels que l'éclairage sécurité (pompiers) et confort (cheminement) et téléphonie, les artères câbles hors quais sont du périmètre du Concessionnaire de la traversée ferroviaire.

La partie équipements de la voûte en gare est du périmètre Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo : éclairage voyageur y compris les équipements utiles à leur fonctionnement (câble d'alimentation électrique, support, système d'éclairage), éclairage de sécurité incendie, chronométrie, caméras de vidéosurveillance, revêtement acoustique, paroi vitrée transversale et les suspentes de signalétique fixés sur la voûte au niveau de Sainte Dévote.

Interface Voies /Quais :

Le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo peut être amenée à intervenir sur la voie au droit des quais notamment pour la réalisation de prestation de nettoyage, cette intervention doit être réalisée conformément à la procédure définie par le Concessionnaire de la traversée ferroviaire.

Dans le cas de travaux d'infrastructure sur les quais, des conventions particulières seraient mis en place entre les deux concessionnaires.

Signalétique de sécurité en gare mise en place sur le périmètre de Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

L'information du public sur les conditions de traversée des voies et sur les règles de sécurité à observer lors des déplacements dans les zones à risques est réalisée par la mise en place d'une signalétique de sécurité.

Le Concessionnaire de la traversée ferroviaire est en charge de vérifier la conformité de la signalétique de sécurité (emplacement, nombre de pancarte, implantation, veille sur leur état) en gare de Monaco conformément aux règles définies dans son référentiel.

Le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo assure l'entretien préventif et correctif de la signalétique de sécurité (entretien et remplacement de pancartes de signalétique de sécurité).

3 Prestations réalisées par Concessionnaire de la traversée ferroviaire de Monaco et de l'infrastructure correspondante sur son périmètre

Surveillance :

Le Concessionnaire de la traversée ferroviaire assure la surveillance des installations ferroviaires sur son périmètre, en mettant en œuvre un dispositif de surveillance, défini par des référentiels, destiné à s'assurer du maintien des caractéristiques des infrastructures dans les limites prévues par les référentiels, et à appréhender les éventuelles atteintes à leur intégrité ainsi que les risques de dommages aux biens ou aux circulations.

Les résultats de la surveillance réalisés sur les ouvrages d'arts (Procès-Verbaux d'inspection détaillée) pourront être communiqués à l'état de Monaco à sa demande.

Entretien des installations :

Le Concessionnaire de la traversée ferroviaire effectue l'entretien préventif des installations d'infrastructures, réalisé conformément aux référentiels ou aux règles de l'art et permettant d'assurer le respect des caractéristiques fonctionnelles du réseau.

La surveillance et l'entretien de l'infrastructure est effectuée de façon programmée sur une base annuelle présentée à l'Etat de Monaco.

Toute autre intervention non prévue au programme prévisionnel fera l'objet d'un accord particulier de l'état de Monaco.

Participations aux exercices avec les pompiers :

Comme tout exploitant, SNCF Réseau a des obligations en termes d'exercice sur le RFN (Cf. arrêté du 12 août 2008, appelé « arrêté PIS » Art.8).

Deux types d'exercices sont programmés par semestre (4/an):

- ✓ Exercice de mécanisation : exercice d'entraînement des services de secours (sans matériel ferroviaire) ;
- ✓ exercice majeur : exercice impliquant un matériel ferroviaire une entreprise ferroviaire et des figurants.

4 Prestations de surveillance réalisées par le Concessionnaire de la traversée ferroviaire sur le périmètre du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo

Le Concessionnaire de la traversée ferroviaire réalise des prestations de surveillance de certains ouvrages utiles à l'exploitation de la gare sur le périmètre du Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo.

Cette prestation de surveillance comprend la réalisation d'inspections détaillées, de vérifications intermédiaires, pour certains ouvrages de cheminement des voyageurs ainsi que d'installations techniques :

- ✓ **Surveillance de la structure des ouvrages destinés aux voyageurs :**
 - Passage souterrain de la gare de Monaco (salle d'échange Fontvieille et galerie d'accès Prince Pierre), passage souterrain Est (salle d'échange centrale), passage souterrain du grand prix de Monaco ;
 - passerelle piéton d'accès au hall de gare.
- ✓ **Surveillance de la structure de l'ouvrage de la galerie technique.**
- ✓ **Surveillance de la structure des gaines de désenfumage en béton armé.**
- ✓ **Surveillance des installations courants forts :**
 - Groupe électrogène de secours ;
 - cuves à fioul ;
 - poste de livraison SNCF Gare ;
 - poste de livraison SNCF Beausoleil ;
 - poste désenfumage gare ;
 - poste livraison tunnel ;
 - niches pompiers ;
 - TGBT N/R Général ;
 - TGBT désenfumage ;
 - tableaux divisionnaires.

Dans le cas de travaux d'entretien d'infrastructure sur ces ouvrages, des conventions particulières seraient mis en place entre les deux concessionnaires.

5 Prestations de surveillance réalisées par le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo sur le périmètre du Concessionnaire de la traversée ferroviaire

Afin d'avoir une vision « système » avec les services de secours et pour coordonner les mesures de sécurité incendie dans la gare et dans les tunnels adjacents, le Concessionnaire de la traversée ferroviaire se propose de confier au Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo qui l'accepte les opérations de surveillance et de maintenance des ouvrages suivants relevant de sa responsabilité :

- ✓ **Equipements de secours dans les tunnels de Monaco et Monte-Carlo :**
 - Structures gonflables ;
 - rideaux d'eau ;
 - robinets d'Incendie Armés.
 - colonnes sèches et humides ;
 - colonnes sèches et humides tunnel ;
 - surpresseur à l'extrémité du tunnel côté Cap d'Ail.

Une convention particulière mise en place entre les deux concessions décrira les conditions de réalisation de ces missions par le Concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la Gare de Monaco-Monte Carlo.

6 Glossaire

Appareil de voie : appelé plus communément « aiguillage », il permet le passage d'une voie à l'autre (branchement à déviation) ou la traversée d'un itinéraire par un autre (traversée oblique, jonction simple ou double).

Artères câbles : ensemble des conduits (ou cheminements) appelés artères (en caniveaux ou en fourreaux) construits pour accueillir et protéger les câbles de signalisation, d'énergie, de télécommunication ou des fibres optiques.

Ballast : couche de pierres concassée (roche granitique dure) qui maintient et enchâsse les traverses d'une voie de chemin de fer. Le ballast, fortement compacté pour être consolidé, reste perméable et souple malgré sa capacité de grande résistance mécanique.

Caténaire : ligne aérienne de traction électrique, située au-dessus de la voie ferrée. La caténaire est constituée d'un ou deux fils de contact suspendus à des poteaux implantés le long des voies. Ces câbles en cuivre assurent l'alimentation électrique des trains en 25000 volts.

Equipements ferroviaires : ensemble des installations fixes comme la voie ferrée, les caténaires, le système de signalisation, le réseau de télécommunications, les installations d'énergie électrique, les bâtiments techniques.

Rails : barre d'aciers profilés, mis à bout pour constituer deux lignes parallèles et posées sur des traverses pour constituer une voie ferrée.

Voie : système complet constitué de deux rails, fixés sur des traverses et calé sur une couche de ballast.